

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 27

Vorwort: Editorial
Autor: A.W.K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

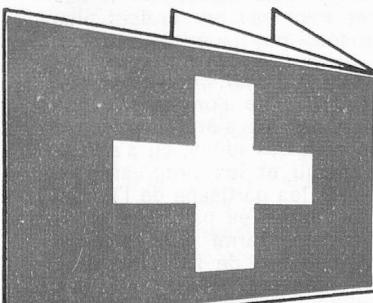
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



6ème Année - No 27 - octobre 1968

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

Vendredi 18 octobre 1968, à la Maison Suisse, Bruxelles

REUNION DE LA COMMUNAUTE SUISSE DE BELGIQUE ET DU GRAND DUCHE

à l'occasion de la visite de

Monsieur Louis GUISAN, Conseiller aux Etats, Président de la C.S.E.

Programme :

18 h 30 Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses (ouverte à tous nos compatriotes).

20 h 00 Apéritif

20 h 15 Souper suivi d'un exposé de M. Louis Guisan sur les problèmes des Suisses de l'étranger.

Il nous paraît opportun d'attirer votre attention sur l'intérêt de la conférence de M. Guisan, en tant que président de la Commission des Suisses de l'étranger et administrateur-délégué de la Gazette de Lausanne.

Inscriptions : Prière de retourner le bulletin ci-joint au plus tard le 11 octobre en versant la somme de 130,— F par personne au C.C.P. n° 387.48 du Courrier Suisse, pour le souper (choucroute garnie, tourte au kirch de Zoug, café, service compris, boissons en supplément). Les bons repas seront remis au début de la réunion.

Samedi 19 octobre 1968, à la Maison Suisse, Bruxelles, à 16 heures.

ASSEMBLEE DES JEUNES SUISSES DE BELGIQUE

organisée par la Swiss Junior Club

rehaussée par la présence de Monsieur Louis GUISAN

Au cours de la réunion, cérémonie de **promotions civiques** pour les Suisses atteignant leur majorité (année de naissance 1948 et 1949).

Invitation cordiale à tous les jeunes Suisses, membres ou non du club et à leurs parents.

Dès 19 heures, monstre fondue, pour les jeunes seulement, au prix de F 87,—, service compris (boissons en plus).

Pour tous renseignements s'adresser à Marco Steiner, Selland 7, MORTSEL - ANTWERPEN, avant le 8-10.

Jean HUBER

1909 - 1968

Natif de Diablerets, au cœur des Alpes vaudoises Jean Huber leur était resté profondément attaché. Par ses origines, il possédait les qualités du montagnard : endurance, persévérance, constance, énergie. Sa vie durant, il les employa avec autant d'intelligence que de talent à l'accomplissement des nombreuses et délicates tâches qui lui furent confiées.

Entré en 1924 comme dessinateur technicien au service de la maison Bühler Frères, Jean Huber y a passé toute sa vie, à l'exception d'un bref intermède auprès d'une maison de commerce zurichoise. Son travail précis, ses vastes connaissances, sa conscience professionnelle ont rapidement attiré l'attention de ses chefs qui lui confieront la représentation de leur entreprise en Finlande. En peu de temps, grâce à ses qualités et à son entregent, il sut se faire de précieuses et durables relations. La guerre de 1939-1945 interrompit son travail, mais immédiatement un nouveau champ d'activité lui était offert en Roumanie où il mit une fois de plus en évidence ses qualités d'organisateur.

En 1946, il fut appelé à la direction de la filiale belge de Bühler Frères et depuis cette date il a résidé à Bruxelles, où il se créa, grâce à ses qualités de cœur et d'esprit, sa bienveillance et sa simplicité naturelles, en peu de temps un cercle étendu d'amis. S'intéressant à de nombreux domaines, il était un interlocuteur fort apprécié.

Que Madame Huber, qui s'est tant dépensée au sein de notre Communauté, et ses fils soient assurés que nous garderons un excellent souvenir de leur cher disparu.

AVIS DE L'AMBASSADE

Depuis le 10 juillet 1968, les bureaux de la Chancellerie de l'Ambassade de Suisse sont transférés au

26, rue de la Loi, Bruxelles 4, 9^e étage
téléphone 12.78.41/43

La résidence de l'Ambassadeur reste au n° 12 de la rue Guimard, téléphone 11.48.97.

EDITORIAL

La jeunesse suisse de l'étranger a eu l'occasion de s'exprimer au Congrès de Schaffhouse où la participation des jeunes de notre Communauté a été réjouissante. Leurs porte-parole nous font part dans ce COURRIER de leurs impressions. Cela nous permet d'aborder ici une question d'une portée plus générale, celle de la contestation surgie ce printemps dans le monde étudiant. Ce mouvement de refus qui a déferlé sur l'Europe sans épargner la Suisse et a atteint son paroxysme en France, démontre une fois de plus que les idées circulent vite à travers les frontières.

La jeunesse universitaire suisse, bien qu'assez réfractaire en général au maniement des idées, s'est sentie sur la même longueur d'onde et a manifesté dans toutes les

universités et dans quelques villes, non sans violence. Si à Lausanne elle a cassé des vitrines, à Zurich on s'est cru au temps des barricades, les pavés volaient en direction de la police maniant la matraque, tandis que les lances des moto-pompes (les policiers de Zurich sont bien équipés), se chargeaient de rafraîchir l'ardeur des manifestants.

Avant d'aller plus loin, il convient d'apporter deux précisions qui ont leur importance pour ne pas verser dans l'équivoque. A Zurich, l'enquête a démontré que les étudiants étaient en minorité parmi les manifestants, comme ce fut le cas à certains moments à Paris. D'une façon générale, on peut dire que le mouvement n'englobait pas, de loin, tous les étudiants. Seule une minorité agissante menait le jeu, comme dans tout mouvement révolutionnaire. On ne peut donc imputer à toute la gent étudiante la responsabilité des violences, mais l'explosion ayant eu lieu, dénotant un malaise profond, les autorités responsables dans chaque pays n'ont pas manqué d'en rechercher les causes : certaines sont connues et évidentes, d'autres par contre sont beaucoup plus subtiles.

Des informations lues dans la presse, il semble que l'on puisse dégager, sans trop approfondir, ce qui suit : au premier abord, on s'est trouvé désespérément par l'impression recueillie par les enquêteurs objectifs auprès des étudiants, par exemple à Paris et à Zurich, c'est qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Laissant de côté toute comparaison entre les systèmes d'enseignement supérieur des différents pays, on peut citer quelques causes paraissant valables dans le cas des étudiants suisses. Il n'est pas dans nos intentions de plaider leur cause, mais de chercher à les comprendre et de faire comprendre à ceux qui ne sont pas familiers de leurs problèmes, que leur plus grand ennemi est en somme l'immobilisme des pouvoirs publics.

Les revendications des étudiants sont tout d'abord d'ordre matériel : nombre et confort des auditoires et des locaux, commodités de l'existence sous forme de mess servant des repas à prix réduits et de cités universitaires en rapport avec le nombre d'étudiants ne logeant pas chez leurs parents. Dans un autre ordre d'idées, des bibliothèques plus vastes et plus étroites, une organisation des études plus rationnelle, une programmation des cours s'insérant davantage dans la vie économique du pays. Sans doute aussi des séminaires plus nombreux où l'étudiant peut discuter avec les enseignants, etc. Ces revendications ne sont pas nouvelles, la lenteur des réalisations est en cause par suite de manque de crédits suffisants, par défaut, c'est certain, d'une vue prospective des problèmes posés par l'augmentation rapide du nombre des étudiants. C'est devenu d'ailleurs une obligation pour la Suisse qui accuse à cet égard un certain retard. Les universités suisses, du fait de l'aide fédérale, vont pouvoir renforcer leur organisation et apporter, dans une mesure plus large, les améliorations et compléments demandés par les étudiants.

Un autre aspect de la vie universitaire mérite d'être souligné : celui des rapports du professeur avec les étudiants. L'enseignement trop ex-cathédra a été contesté dans toutes les universités européennes. Il ne fait pas de doute que sous la pression des circonstances et bien qu'il s'agisse de renverser des coutumes qui ont leurs racines dans les siècles passés, une évolution interviendra progressivement dans un esprit de dialogue propice au renouveau. Que les étudiants demandent à être consultés sur les problèmes d'enseignement et sur les questions touchant à la vie de leur université, on ne peut y voir des intentions révolutionnaires, mais le signe d'un « aggiornamento » devenu nécessaire.

Mais comment expliquer les excès regrettables qui se sont produits et si peu dans les mœurs suisses ? Nos étudiants, insensibles aux idées subversives, ne nourrissaient pas leurs rêves de jeunesse d'un chambardement général à la mode d'un Cohn-Bendit. L'explication objective ne peut être trouvée qu'en rendant la société actuelle responsable de ce déchaînement de contestations sorti du rang des jeunes où les étudiants se trouvaient assez rapidement mêlés à des éléments troubles, empressés d'exploiter une situation devenue confuse. Autrement dit, le malaise étudiant n'est qu'un des aspects du malaise des jeunes. L'opinion publique, dans notre pays, d'abord

favorable ou du moins indifférente aux revendications des étudiants qui, s'ils ne manifestaient pas ne seraient plus des étudiants, a été « traumatisée » par les excès commis.

A Zurich par exemple où l'émeute a sévi, de nombreuses personnalités se sont préoccupées de l'origine de ces désordres et l'opinion publique semble s'être divisée en deux camps, cette fois sur le plan des idées, où s'affrontent les tenants du conservatisme et les progressistes. On a donc vu se ranger d'un côté les partisans de l'intransigeance et des sanctions, de l'autre les partisans de la compréhension et de la clémence. Parmi ces derniers, citons la prise de position courageuse de l'écrivain Max Frisch, qui conclut « en tant qu'un des rares privilégiés qui n'a pas à craindre de perdre sa place », (et ajoutera-t-il, à se voir imposer des vues strictement conformistes), en demandant que l'on remette en question notre forme de société, que « la Suisse se trouvant dans un monde à repenser, elle doit aussi être repensée ».

N'est-ce pas là, en effet, que git la vraie, la seule solution pour l'avenir, repenser l'université entre autres, qui doit appliquer à un enseignement de masse les méthodes de l'université bourgeoise du XIX^e siècle, comme l'a dit le professeur Herbert Lüthy de l'Ecole polytechnique fédérale. Repenser aussi la société en y insérant les jeunes au lieu de les confiner dans un ghetto selon une expression péjorative. Que voilà des sujets bien austères pour nos politiques responsables, parfois encore habitués à voir circuler les idées à l'allure des diligences. Qu'ils sachent s'entourer de l'avis des « sages », plus nombreux qu'il n'y paraît, et sans doute prêts, dans un esprit de dialogue, à apporter leur pierre à l'édification de cette société en mutation constante, dont la Suisse ne peut s'abstraire, sous peine d'étouffement.

awk

LE 46^e CONGRÈS DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

C'est dans le cadre de la très jolie et accueillante ville de Schaffhouse et ses environs que le Congrès a débattu des problèmes touchant les relations des Jeunes Suisses de l'étranger avec leur pays d'origine. Ce compte-rendu succinct vous fait grâce des détails administratifs et ne s'attarde pas aux manifestations diverses qui accompagnent heureusement de tels congrès.

Il y eut d'abord la séance de la Commission des Suisses de l'étranger, qui précède l'ouverture du Congrès, ce dernier ouvert à tous les compatriotes. Le Président, Monsieur Louis GUISAN, Conseiller aux Etats, que notre Communauté aura l'honneur et le très grand plaisir d'accueillir les 18 et 19 octobre prochains, souligna le caractère novateur du 46^e Congrès, l'accent étant mis sur le travail des groupes où peuvent s'exprimer plus aisément les diverses opinions.

La Commission unanime approuva le texte de la lettre envoyée au Conseil fédéral à titre d'un « premier avis », sur la mise en application du nouvel article constitutionnel 45bis, notamment sur les points suivants : l'exercice de droits politiques, l'accomplissement des obligations militaires et l'assistance, en précisant que l'ordre des priorités se trouve inversé pour tenir compte de l'état de mûrissement des questions. Parmi d'autres mesures susceptibles d'intéresser et de rencontrer l'approbation des nos compatriotes figure la publication d'un « Vadémécum pour les Suisses de l'étranger », le développement de l'information, la reconnaissance de la Commission comme organe consultatif dans la préparation de décrets et de traités qui touchent à leurs intérêts de quelque manière que ce soit, etc.

En ce qui concerne l'information, une commission de spécialistes s'en occupe et a déjà bien déblayé le terrain.

Une question de l'ordre du jour a provoqué une discussion animée : celle de l'admission des jeunes Suisses de l'étranger dans les Hautes Ecoles, liée à celle de l'équivalence des diplômes. Chaque université ayant son point de vue, une solution générale n'est pas pour demain, mais